

Conditions générales de fonctionnement de la SELARL VETPOLE

Tout acte effectué sur un animal dans nos établissements de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement. Pour simplification dans les lignes qui suivent les cabinets vétérinaires de Lezay, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne et la Clinique Vétérinaire de Melle seront regroupés sous les termes: les établissements de soins de la SELARL VETPOLE

Coordonnées

Adresses : 4 rue Gâtébourse 79 120 **Lezay** / 31 avenue Louis Proust 79110 **Chef Boutonne** / 9 rue du pont 79170 **Brioux sur Boutonne** / 5 rue de la pièce Saint Léger de la Martinière 79500 **Melle** /

Téléphones :

Courriel :

Horaires d'ouverture

Les cabinets et cliniques vétérinaires pour animaux de compagnie de la SELARL VETPOLE sont généralement ouverts :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 18 h 30

Samedi de 8 h 30 à 12h

Aux heures de fermeture du cabinet, les clients sont invités à appeler au **05 49 29 80 07** pour connaître les modalités du service de garde.

Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture. Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE sont réputés ouverts aux heures d'activité. En dehors de ces heures, les établissements de soins de la SELARL VETPOLE sont fermés, même si la présence de personnel au sein de la structure permet d'assurer la continuité de soins des animaux hospitalisés.

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE accueille les chiens, les chats et les Nouveaux Animaux de Compagnie.

Personnel vétérinaire des établissements de soins de la SELARL VETPOLE

Philippe Migaud

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 11094), est diplômé en médecine et chirurgie générale de Oniris, l'Ecole Nationale Vétérinaire Nantes-Atlantique. Diplômé de l'Institut Supérieur des Productions Animales, le Dr Migaud prend en charge vos compagnons nécessitant un examen radiographique, une intervention chirurgicale pour tout ce qui concerne l'orthopédie à la clinique de Melle.

Solenne Vrignaud

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 17694), est diplômée en médecine et chirurgie générale de Oniris, l'Ecole Nationale Vétérinaire Nantes-Atlantique. Le Dr Vrignaud assure le suivi des élevages caprins et bovins, a une formation en alimentation du bétail et consulte en médecine générale des petits animaux au cabinet de Brioux-sur-Boutonne.

Aurélie Homrani

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 28370), est diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (VetAgroSup). Le Dr Homrani assure le suivi des élevages caprins et bovins et consulte en médecine et chirurgie générale des petits animaux sur le site de Chef Boutonne.

Cécile Faucher

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 19798), diplômée en médecine et chirurgie générale de Oniris, l'Ecole Nationale Vétérinaire Nantes-Atlantique, le Dr Faucher a rejoint l'équipe de Brioux-sur-Boutonne et de Melle pour prendre soins de vos compagnons ainsi que pour assurer des consultations en médecine équine.

Laurianne Guyonneau

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 31440), est diplômée en médecine et chirurgie générale de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. Le Dr Guyonneau assure le suivi des élevages caprins et bovins et consulte en médecine et chirurgie générale des petits animaux sur le site de Lezay.

Kevin Langlois

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 31456), est diplômé en médecine et chirurgie générale de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. Le Dr LAnglois assure le suivi des élevages caprins et bovins et consulte en médecine et chirurgie générale des petits animaux sur l'chacun de nos sites.

Mathilde Camille

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 36179), est diplômée en médecine et chirurgie générale de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Liège. Le Dr Camille assure la consultation des chevaux et consulte en médecine et chirurgie générale des petits animaux sur le site de Lezay..

Joris Roux

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 37382), est diplômé en médecine et chirurgie générale de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Liège. Le Dr Roux assure le suivi des élevages caprins et bovins et consulte en médecine et chirurgie générale sur Chef Boutonne.

Marie Morisseau

Docteur Vétérinaire (n° d'inscription à l'ordre 37364), est diplômée en médecine et chirurgie générale de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Liège. Le Dr Morisseau assure le suivi des élevages caprins et bovins et consulte en médecine et chirurgie générale sur Brioux sur Boutonne et Melle.

Séverine .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'accueil et l'aide opératoire à la clinique de Chef-Boutonne, Séverine est également responsable de la comptabilité des cliniques.

Brunhilde .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Chef-Boutonne et Melle. Brunhilde s'occupe aussi de la gestion des commandes de pharmacie et parapharmacie.

Ophélie .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Chef-Boutonne et Melle. Ophélie s'occupe aussi des ressources humaines.

Virginie .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'accueil et l'aide opératoire dans les cliniques de Chef-Boutonne et Melle et s'occupe de l'organisation de la prophylaxie et des bilans sanitaires.

Karell .

Auxiliaire Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Brioux-sur-Boutonne et Melle. Karell s'occupe aussi de la communication numérique.

Amélie .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Lezay et Melle.

Jasmine .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Chef Boutonne et Melle.

Linda .

Auxiliaire Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Brioux-sur-Boutonne, Lezay et Melle. Linda s'occupe aussi de certaines missions ponctuelles

Nathalie .

Auxiliaire Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Chef Boutonne et Brioux. Nathalie s'occupe aussi des commandes.

Christelle .

Auxiliaire Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Lezay et Melle. Christelle s'occupe aussi de certaines missions ponctuelles.

Charlotte .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Lezay et Melle.

Mélanie .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Chef Boutonne et Melle.

Emilie .

Auxiliaire Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Melle et Brioux. Emilie s'occupe aussi de l'élaboration des mélanges d'huiles essentielles.

Fanny .

Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, assure l'aide opératoire et l'accueil dans les cliniques de Melle et de Lezay.

Nathalie .

Assure l'entretien des différentes cliniques et le bien-être de nos hospitalisés au chenil.

Sara .

Assure l'entretien des différentes cliniques et le bien-être de nos hospitalisés au chenil.

Pierrette .

Assure l'entretien de la clinique de Brioux sur Boutonne et le bien-être de nos hospitalisés au chenil.

Valérie .

Assure l'entretien de la clinique de Lezay et le bien-être de nos hospitalisés au chenil.

Giovanna .

Assure l'entretien des différentes cliniques et le bien-être de nos hospitalisés au chenil.

Prestations effectuées dans les établissements de soins de la SELARL VETPOLE

Consultations de médecine générale

Vaccination et médecine préventive, Consultation de diététique
Consultation spécialisée de comportement,

Chirurgie de convenue, Chirurgie des tissus mous
Chirurgie orthopédique dans certains cas
Détartrages et Soins dentaires

Radiographie numérique par capteur plan

Échographies abdominales et cardiaques

Analyses : microscope, appareil d'hématologie et appareils d'analyses biochimiques permettant de faire des analyses au chevet du patient. D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires vétérinaires spécialisés.

Compte tenu des contraintes imposées par le fonctionnement des établissements de soins Vetpôle, nous ne faisons pas de visite à domicile pour les animaux de compagnie, les consultations se faisant sur rendez-vous dans un de nos sites.

Référés et spécialistes

Pour les actes nécessitant du matériel non disponible dans la structure ou une compétence spécifique, Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE collabore avec des vétérinaires spécialisés ou des centres d'imagerie ou d'analyses vétérinaires.

Équipements de la clinique

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE répondent aux obligations telles que définies par le cahier des charges promulgué par l'ordre national de vétérinaire.

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE répondent aussi aux obligations définies par l'arrêté du 13 mars 2015 Du module « chirurgie » - salle dédiée à la chirurgie, équipée en oxygène (concentrateur d'oxygène ou oxygène pur) et en matériel de stérilisation Du module « hospitalisation » : salles d'hospitalisation

Permanence de soins

Conformément au code de déontologie, les établissements de soins de la SELARL VETPOLE participent à un service d'astreinte en dehors des heures d'ouverture de la structure (nuit, samedi après-midi, dimanche et jours fériés). Ce service a pour but la prise en charge des animaux dont l'état de santé relève d'une urgence.

**Pour connaître le nom du vétérinaire d'astreinte,
Appelez le 05.49.29.80.07**

Modalités de surveillance des animaux hospitalisés aux heures de fermeture du cabinet

En dehors des heures d'ouverture de la clinique, les animaux hospitalisés seront surveillés de façon discontinue en fonction de la nécessité de cette surveillance.

Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel, parfois mortel, dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière, physique ou chimique, pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire d'une société d'incinération, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition express qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Admission des animaux errants

Pour tout animal trouvé les personnes sont invitées à contacter la mairie de la commune en question. Ce n'est pas de notre compétence, sauf si l'animal est jugé en état de péril imminent et si les conditions requises pour le soigner sont remplies..

Ventes de médicaments et de produits de parapharmacie

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE sont autorisés à vendre des médicaments sur prescription à ses seuls clients (dont l'animal est inscrit sur le fichier clientèle). Cette vente ne peut être effectuée que si un vétérinaire est présent dans les locaux du cabinet.

Par dérogation, Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE sont autorisés à vendre des produits dérogatoires, de parapharmacie vétérinaire et des aliments. Cette vente s'adresse à tout le monde et ne nécessite pas la présence d'un vétérinaire.

Les produits hors médicaments sur prescription vendus peuvent être repris si non déballés, non ouverts dans les 5 jours qui suivent la vente sur présentation d'une facture émise par le cabinet.

Les médicaments sur prescription ne peuvent être ni repris ni échangés.

Tarifs et Devis

Les tarifs des principaux actes sont disponibles auprès du personnel des établissements de soins de la SELARL VETPOLE. En dehors des actes codifiés, le vétérinaire vous établira une facture pro-forma (devis) pour tout acte.

Malgré tout, la médecine et la chirurgie vétérinaires sont par définition pleines d'incertitudes et des imprévus peuvent surgir. D'une façon générale, si le surcoût ne dépasse pas 30% du devis initial ou du coût codifié, le vétérinaire pourra décider lui-même des actes et soins nécessaires au mieux pour l'animal, sauf demande express des propriétaires. Si le surcoût dépasse 30% du devis initial, le vétérinaire s'engage à joindre le propriétaire avant d'engager des frais supplémentaires. S'il ne parvient pas à joindre le propriétaire de l'animal dans un délai compatible avec la situation, le vétérinaire décidera seul au mieux pour l'animal et en fonction de la discussion menée avant l'hospitalisation.

Conditions de Paiement

Les honoraires sont dus à la récupération de l'animal par la personne qui a demandé les soins. Le code de déontologie interdit aux vétérinaires de facturer un acte en fonction du résultat. Les honoraires liés aux actes effectués sont donc dus en intégralité.

La loi interdit au vétérinaire de faire crédit. En cas de paiement en plusieurs chèques ou prélèvements (3 maximum déposés sur 3 mois successifs), des frais de gestion de 10 euros seront demandés.

En cas de non-paiement des honoraires, Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE appliqueront l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévue à l'article L441-6 du code du commerce ; sans préjuger d'une procédure en injonction de payer auprès du tribunal d'instance de Niort.

Communication

Les établissements de soins de la SELARL VETPOLE dispose d' un site d'information: <https://vetpole.fr/index.php>

pages Facebook: <https://www.facebook.com/vetpole.79>

Les événements importants de la vie de votre chien (vaccin, consultations de suivi de traitement...) pourront -avec votre accord - vous êtes rappelés par SMS ou Email.

Déontologie

La profession vétérinaire est une profession réglementée, elle est soumise à un code de déontologie et sous le contrôle d'un conseil de l'ordre.

Code de déontologie vétérinaire : <https://www.veterinaire.fr/>

Conseil régional de l'ordre des vétérinaires de la région Nouvelle Aquitaine

Assurance responsabilité professionnelle

Conformément à la législation, les établissements de soins de la SELARL VETPOLE possède une assurance responsabilité professionnelle souscrite auprès de AXA Assurances

Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des établissements de soins de la SELARL VETPOLE qui utilisent le logiciel VetoWin pour la gestion des fichiers clients et animaux.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Conditions générales de fonctionnement validées le 11/12/2024